

Metz, le 09 janvier 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Maire

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

de la Ville de Sarreguemines  
2, rue du Maire Massing  
57218 SARREGUEMINES CEDEX

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales d'un bâtiment d'activité de vente de VL et de parkings d'exposition de voitures - Rue de Bitche à SARREGUEMINES

**Courrier de notification pour affichage**

**RÉF.** : PR/

**P.J.** : - Courrier d'acceptation à SCI BENSON + Fiche récapitulative du IOTA  
- Récépissé de déclaration du 04/01/2023

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Gestion des eaux pluviales d'un bâtiment d'activité de vente de VL et de parkings d'exposition de voitures d'occasion 140 Route de Bitche à SARREGUEMINES (Blanc-Bleu Automobiles)**

Ce dossier a été déposé en version dématérialisée sur Service-Public.fr par la SCI BENSON sous le n° DIOTA-221026-091153-408-022 .

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration délivré suite au dépôt du dossier complet du 04/01/2023 ;
- un courrier de non opposition à la SCI BENSON, accompagné de la fiche récapitulative des travaux

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,  
p.i. L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau



Astride ERMAN